

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le jeudi, 23 septembre 2010 à 8 h 00 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur André Bernier
Monsieur Robert Leclerc
Monsieur Guy Lapointe
Madame Nicole Ménard
Madame Barbara Beugger

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le jour du 21 septembre 2010 par communication écrite à tous les conseillers ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce vingt troisième jour de septembre 2010,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8 heures 00 minutes par un moment de réflexion.

1. Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

272-09-2010

Par conséquent, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié par madame Cynthia Bossé, directrice générale et ce, comme suit :

- 1- Constatation de l'avis de convocation
- 2- Nomination pour agir au sein des conseils d'administration de CHAPEAU et de la Société culturelle du Lys inc.
- 3- Service d'exploitation de l'usine de filtration et d'épuration
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

2. Nomination pour agir au sein des conseils d'administration de CHAPEAU et de la Société culturelle du Lys inc.

Considérant qu'un poste est vacant au sein des conseils d'administration de CHAPEAU et de la Société culturelle du Lys inc.;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant municipal pour siéger sur les conseils d'administration de CHAPEAU et de la Société culturelle du Lys inc.;

273-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit nommée pour représenter la Municipalité au sein des conseils d'administration de CHAPEAU et de la Société culturelle du Lys inc.

3. Service d'exploitation des usines de filtration et d'épuration

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire demande à la Municipalité d'Upton d'évaluer la possibilité de partager les coûts reliés à l'embauche d'une personne ressource pour l'exploitation des usines de filtration et d'épuration respectives des deux municipalités;

Considérant l'analyse des coûts et des avantages de la proposition de la municipalité de Saint-Liboire;

274-09-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit refusée la demande faite par la Municipalité de Saint-Liboire pour le partage d'une ressource entre les deux municipalités;

Que la Municipalité d'Upton poursuivre les procédures d'appel d'offres concernant l'exploitation de ses usines de filtration et d'épuration.

4. Période de questions

Il n'y a aucune question.

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 8 heures 55 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale